



**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal de Bizanet du
vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures**

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIALADE, Maire.

Etaient présents : Alain VIALADE, Gilbert GARCIA, Christine MORENO, Jean AMOROS, Corine SAUNIERE, Laura AUGUGLIARO, Marie Chantal BEDOS, Bernard BRAEM, Luc Danton FERRIER, Patrice GUIRAUD, Agnès HERNANDEZ, , Fabien PRADAL, Yannick ROBERT, Olivier ROOU, Cédric TOMAS, Christiane VACHER et Aurore VORZILLO BREBION.

Etaient absents-excusés : Lucie PAGOT (donne pouvoir à Bernard BRAEM) et Marie-Françoise PELOUSE (donne pouvoir à Alain VIALADE).

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte rendu du 18 juin 2020**
- **Exercice des délégations accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**
- **Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020**
- **Questions diverses**

Madame Christine MORENO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2020.

Le Président demande à ses collègues d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 18 juin 2020 – Document approuvé à l'unanimité.

2/ Exercice des délégations accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- Délégation de Conseil afin de représenter la Commune en justice – Affaire BENEY

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il peut représenter la commune en justice soit en demandant soit en défendant.

Or, la commune a été atraite devant le tribunal concernant une problématique afin d'annuler de l'arrêté n°P14/2020 en date du 15 janvier 2020 par lequel Monsieur le Maire a placé Mme BENEY en disponibilité d'office pour une durée de 6 mois.

Aussi, il convient de défendre les intérêts de la Commune.

Dès lors et afin d'assister la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir recouru aux services du cabinet Raymond LABRY, avocats à Toulouse.

- Délégation de Conseil afin de représenter la Commune en justice – Affaire SAS FINANCIERE MORNASSIENNE c/ Préfecture de l'Aude

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il peut représenter la commune en justice soit en demandant soit en défendant.

Or, la commune a été atraite devant le tribunal concernant une problématique administrative entre les consorts SAS FAINACIERE MORNASSIENNE et la Préfecture de l'Aude.

Aussi, il convient de défendre les intérêts de la Commune.

Dès lors et afin d'assister la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir recouru aux services du cabinet Raymond LABRY, avocats à Toulouse.

3/ Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants.

Votes : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire préfectorale INTA 015957J

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Patrice GUIRAUD, Mme Marie - Chantal BEDOS et Mme Aurore VORZILLO-BREBION, Mme Laura AUGUGLIARO. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A est composée par M. Alain VIALADE / Mme Christine MORENO / M. Gilbert GARCIA / Mme Corinne SAUNIERE et M. Bernard BRAEM, délégués titulaires ;

Et Mme Laura AUGUGLIARO / M. Jean AMOROS et Mme Lucie PAGOT, délégués suppléants ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 19

A obtenu :

Liste A : 19 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 5 sièges de délégués titulaires et 3 sièges de délégués suppléants

4/ Questions diverses

Vente parcelle communale ; Monsieur le Maire informe l'Assemblée concernant un courrier de M. et Mme DOSCH, reçu le 24 juin dernier pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée B n° 1597.

Après débats, le Conseil Municipal ne souhaite pas à ce jour vendre ce bien.

Chantier jeunes : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les chantiers jeunes consistent pendant les vacances scolaires, le recrutement 10 jeunes (50% issus de Narbonne et 50% des villages

du Grand Narbonne), pour réaliser pendant deux semaines des travaux collectifs. Cette année le chantier porte sur la réhabilitation d'un mur en pierre sèche situé au parcours santé.

City stade : Monsieur Yannick ROBERT, en charge du dossier, informe avoir en sa possession plusieurs devis pour ce projet. Il propose de réaliser ce chantier pour l'année 2021.

Aire de jeux : Monsieur Jean AMOROS propose de nommer l'aire de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.